



ASSOCIATION RÉGIONALE
DE SOCCER DE QUÉBEC

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE AUX CLUBS ET AUX ÉQUIPES

Adoptée lors de l'assemblée du Conseil d'administration du 16 septembre 2026

1.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Cette politique vise à encadrer l'attribution d'un soutien financier par l'ARS Québec pour :

- Favoriser la participation des clubs de l'ARS Québec aux championnats interrégionaux, provinciaux et canadiens civils reconnus.
- Encourager l'organisation d'événements structurants pour le développement du soccer sur le territoire régional.

2.0 SOUTIEN AUX ÉQUIPES - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAUX, PROVINCIAUX ET CANADIENS CIVILS

2.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, une équipe doit :

- Être affiliée à un club membre de l'ARSQ et en règle avec celle-ci ;
- Participer officiellement à un championnat interrégional, provincial ou canadien civil ;
- Être qualifiée par le biais des ligues reconnues ou des séries de championnat selon les règles en vigueur ;
- Fournir une lettre d'appui de son club ;
- Devoir engager des frais d'hébergement et / ou de déplacement à l'extérieur du territoire de l'ARS Québec.

2.2 Montants alloués

TYPE DE DÉPLACEMENT	MONTANT MAXIMAL PAR ÉQUIPE
Championnat interrégional (ex: Coupe des Grands A)	Coût d'inscription + 250 \$*
Championnat provincial	Coût d'inscription + 1000 \$*
Championnat canadien	2 500\$

* Montants révisés par la ligue et inscrits Cahier des charges à chaque année.

2.3 Priorités

En cas de demandes excédant le budget disponible, la priorité est donnée :

1. Aux équipes participant à leur premier championnat national ou provincial civil ;
2. Aux clubs n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien au cours de l'année en cours ;

2.4 Documents requis

- Lettre de soutien du club ;
- Preuve de qualification (courriel ou lettre officielle) ;

3.0 SOUTIEN À L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

3.1 Objectifs

Favoriser la tenue d'événements à portée interrégionale, provinciale ou nationale qui :

- Encouragent la pratique et le développement du soccer ;
- Sont ouverts aux membres affiliés de l'ARSQ ou qui assure une qualification aux équipes de l'ARS Québec ;
- Reflètent les valeurs sportives de respect, inclusion et développement.

3.2 Types d'événements admissibles

Pour être admissible, un club doit organiser un(e) :

- Championnat interrégional, provincial ou national reconnu par Soccer Québec;
- Activité de promotion (conférence, clinique, mini-coupe, etc.).

3.3 Conditions

Le club organisateur doit :

- Être membre en règle de l'ARS Québec ;
- Déposer un projet structuré 30 jours avant minimum avec objectifs, budget, logistique ;
- Obtenir une autorisation ou un permis d'événement délivré par l'ARS Québec / Soccer Québec ;
- L'événement doit bénéficier à l'ensemble des membres de l'ARS Québec.

3.4 Montants disponibles

L'aide maximale allouée peut aller jusqu'à 3 000\$.

Un club ne peut recevoir qu'une seule aide financière par exercice financier de l'ARS Québec.

3.5 Priorités

À chaque exercice financier, une somme sera réservée par l'ARS Québec pour le soutien à l'organisation d'événements. En cas de demandes excédant le budget disponible, la priorité est donnée :

1. Aux clubs n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien ;
2. Selon l'ordre des demandes reçues.

3.6 Évaluation des projets

La sélection est basée sur :

1. La visibilité de l'événement ;
2. La faisabilité logistique ;
3. Le budget ;
4. L'implication des bénévoles ou partenaires.

4.0 REDDITION ET JUSTIFICATION

Pour les aides octroyées aux événements :

- Un bilan post-événement ou post-compétition doit être déposé dans les 30 jours suivant l'événement ;
- En cas de non-respect des conditions, la subvention sera révoquée ou suspendue.

5.0 TRANSMISSION DES DEMANDES

Pour les événements, les demandes doivent être complétées via notre formulaire en ligne :

<https://form.jotform.com/251955344610052>

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Association Régionale de Soccer de Québec

8087 Boul du Centre Hospitalier, #218

Lévis, Québec, G6X 1L3

pbernard@arsq.qc.ca | 418-988-319112.

